

Un seul bac de déchets pour mieux réduire, récupérer et valoriser !

Saint-Honoré, le 10 février 2025 – La MRC du Fjord-du-Saguenay annonce une modification importante de la réglementation en matière de gestion des matières résiduelles dans les 13 municipalités de son territoire. Cette approche novatrice vise à réduire à la source, maximiser la récupération et valoriser davantage nos matières résiduelles, tout en optimisant nos ressources et en modernisant nos pratiques.

À compter du 10 mars 2025, un seul bac de déchets (240L ou 360L) sera autorisé par adresse civique, à l'exception des institutions, commerces et industries (ICI). Cette décision marque un tournant important vers une meilleure gestion des matières résiduelles et une réduction significative des déchets envoyés à l'enfouissement.

De plus, à l'automne 2025, de nouvelles fréquences de collecte entreront en vigueur afin d'encourager de meilleures habitudes :

- **Bac brun** : collecte chaque semaine de mai à octobre et aux 4 semaines de novembre à avril.
- **Bac de déchets** : collecte aux 3 semaines.

Pourquoi ces nouvelles mesures ? Cette initiative s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise à :

- Réduire la quantité de déchets produits par personne.
- Diminuer les coûts liés à la collecte et à l'enfouissement.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et contribuer à la lutte contre les changements climatiques.
- Atteindre les objectifs du Plan climat de la MRC et les cibles gouvernementales en matière de gestion des matières résiduelles.

Pour faciliter cette transition, les citoyens sont invités à trier au maximum et à réduire leurs déchets à la source. Il est possible de demander un bac bleu ou brun supplémentaire via le site Internet de la MRC.

« Ces nouvelles mesures nous permettront de mieux gérer nos déchets tout en protégeant notre environnement. Nous comptons sur la collaboration de tous pour faire de notre MRC un modèle en gestion des matières résiduelles, » a déclaré le préfet Gérald Savard.

Pour toute information supplémentaire, consultez notre site Internet à l'adresse : <https://mrc-fjord.qc.ca/services/environnement/dechets/>

Source :

Janick Gagné
Conseillère en communication
418 690-6113
janick.gagne@mrc-fjord.qc.ca